
	INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Février 2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIÈCES JOINTES -	

## **VOLET 9 / AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT**

	INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Février 2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIÈCES JOINTES -	

## PIÈCES JOINTES N°105 À 107

---

L'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation de défrichement

OUI

NON

En cas de réponse affirmative :

Le dossier de demande est complété par les éléments suivants *[article D. 181-15-9 du code de l'environnement]* :

**P.J. n°105.** - Une déclaration indiquant si, à la connaissance du pétitionnaire, les terrains ont été ou non parcourus par un incendie durant les quinze années précédant l'année de la demande.

Lorsque le terrain relève du régime forestier, cette déclaration est produite dans les conditions de l'article R. 341-2 du code forestier *[1° de l'article D. 181-15-9 du code de l'environnement]*.

**P.J. n°106.** - Sur le plan de situation mentionné au 2° de l'article R. 181-13, la localisation et la superficie de la zone à défricher par parcelle cadastrale et pour la totalité de ces superficies.

**P.J. n°107.** - Un extrait du plan cadastral *[3° de l'article D. 181-15-9 du code de l'environnement]*

Dans le cas contraire, aucun document n'est joint.